

sainte communion, ou qui n'ayant pu le faire, invoquera de bouche ou au moins de cœur le très-saint nom de Jésus.

3. Une indulgence plénière aux associés qui, s'étant confessés, s'approcheront de la sainte table le dimanche de chaque année qui précède immédiatement celui de la Septuagésime, ainsi qu'aux fêtes de la Circoncision de Notre-Seigneur, et de la Purification, de l'Annonciation, de la Nativité, de l'Assomption, de la Conception et de la Compassion de la bienheureuse vierge Marie, de la Conversion de saint Paul, apôtre, et de sainte Marie-Magdeleine.

4. Une indulgence plénière à chacun des associés qui ayant pieusement récité, tous les jours de l'année, la salutation angélique pour la conversion des pécheurs, communieront, après s'être confessés, le jour anniversaire de leur baptême.

5. Une indulgence de 500 jours, en faveur de tous les fidèles, associés et autres, qui assisteront avec dévotion aux